

DÉPARTEMENT

DU VAL-DE-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: Convention de partenariat entre La Cité de la Musique - Philharmonie de Paris - et la Ville de Vincennes dans le cadre du projet "PIANO ORCHESTRA II"

DÉCISION N° DM-23-206 EN DATE DU 23 MAI 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la proposition de la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, représentée par son Directeur général, Monsieur Olivier MANTEI, domiciliée au 221 avenue Jean Jaurès, 75935 PARIS, d'établir un partenariat entre la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris et la Ville de Vincennes dans le cadre du projet « Piano Orchestra II » ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris, représentée par son Directeur général, Monsieur Olivier MANTEI, domiciliée au 221 avenue Jean Jaurès, 75935 PARIS, une convention de partenariat entre la Cité de la Musique - Philharmonie de Paris et la Ville de Vincennes dans le cadre du projet « Piano Orchestra II », avec pour finalité la réalisation d'un concert commun le 2 juin 2023 ;

DIT que le partenariat n'inclut pas de flux financier entre les parties.

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20230523-Imc1H10737H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023

Date de Publication: 23/05/2023